



Pour participer au suivi des échouages d'oiseaux marins

Equipement minimum conseillé :

- Appareil photo avec espace de stockage suffisant
- Fiche de comptage des échouages
- **Gants jetables** (en cas de manipulation obligatoire, fortement déconseillée aux bénévoles)
- Carton et journaux dans la voiture en cas de découverte d'oiseaux vivants

Le participant dénombre tous les oiseaux échoués (morts ou vivants) ainsi que tout autre animal échoué, tels les mammifères marins ou tortues, mais aussi tous les objets à proximité (*matériel de pêche tel filet / hameçon/appâts ; boulettes de fuel ou autre pollution visible ; etc.*). Ces informations additionnelles sont à consigner sur la feuille de comptage, en attribuant une ligne à chaque observation.



Fournir une ou plusieurs photos dès que possible (animal entier, particularités apparentes, marques d'hydrocarbures ou de blessures type cordage, filets, mutilations, etc.).
Vérifier le remplissage de la fiche comptage pour éviter des oublis tels que date, temps de prospection, secteur, nom, etc.

A minima, la LPO a besoin des informations suivantes :

- ***Votre nom et votre mail***
- ***Le secteur parcouru (en km)***
- ***La date***
- ***Les espèces vues***
- ***Le nombre d'oiseaux comptés et leur état (morts ou vivants)***
- ***Une photo par individu au minimum***

A posteriori, il est demandé à chacun de saisir ses observations sur le site Faune départemental ou de transmettre sa fiche de comptage et ses photographies numérotées au réseau d'échouage LPO à l'adresse suivante : lpo@lpo.fr

CONSEILS & PRECAUTIONS SANITAIRES

- *Attention aux conditions météo qui sont changeantes et respecter les consignes de sécurité des préfectures*
- *Ne pas compter les oiseaux marqués par un bout de ficelle noué sur les pattes ou les ailes (déjà comptabilisé)*
- *Marquer avec une ficelle d'environ 20 cm les oiseaux dénombrés (nœud sur patte ou aile)*
- *En cas d'oiseau bagué, il est essentiel de prendre une **photo complète du code***
- *Un animal échoué peut être porteur d'organismes pathogènes : il est très important d'utiliser **au minimum une paire de gants jetables** en cas de contact nécessaire (mise en sécurité du cadavre vis-à-vis du public, marquage des oiseaux, prélèvement de bague, etc.)*
- *En cas d'animal échoué vivant, des numéros de téléphone sont à disposition en bas de feuille, et les interlocuteurs vous guideront dans la marche à suivre. Dans tous les cas, il est **fortement déconseillé à toute personne non-assermentée de ramasser un animal échoué.***

Numéro LPO France (échouage oiseaux) : 05.46.82.12.34

Numéro Observatoire Pelagis (échouage mammifère/tortue) : 05.46.44.99.10

LPO France

Siège social national LPO • Fonderies Royales • 8 rue du docteur Pujos • CS 90263 • 17305
ROCHEFORT CEDEX
Tél. 05 46 82 12 34 • Fax. 05 46 83 95 86 • www.lpo.fr • lpo@lpo.fr